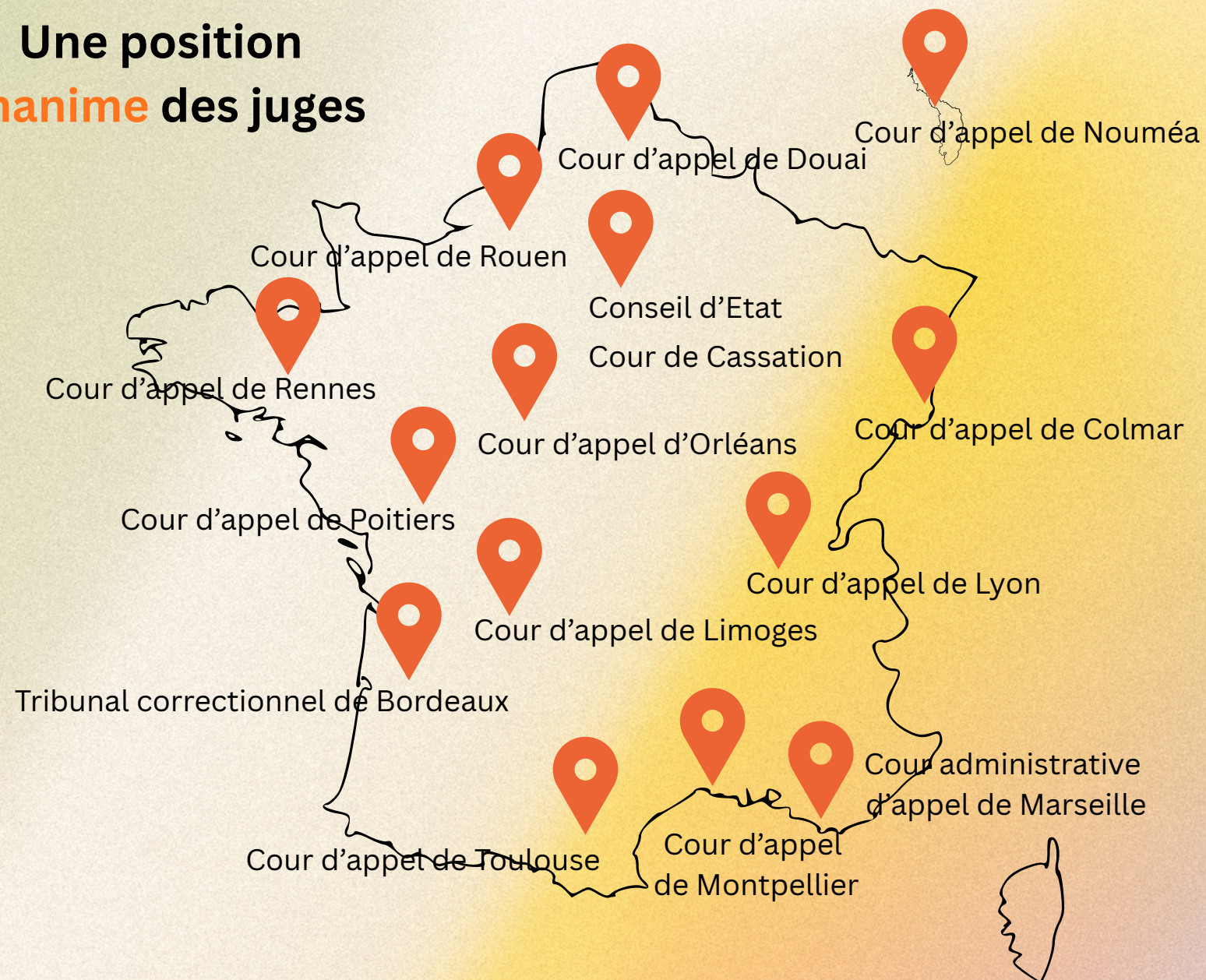


**Une position
unanime des juges**



Vos interlocuteurs en Seine-Maritime

- **Police** - Correspondant départemental "Aide aux victimes" : victime-rouen@interieur.gouv.fr / 02 32 81 42 80
- **Défenseur des Droits** : <https://www.antidiscriminations.fr/victime-temoin-violence>
- **Inspection du travail** en Seine-Maritime : <https://normandie.dreets.gouv.fr/Contacter-l-inspection-du-travail-en-Seine-Maritime>
- **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)** de la Seine-Maritime : <https://seinemaritime.cidff.info/services/lutte-contre-les-violences-sexistes/>
- **Service de Prévention et de Santé au travail** de votre entreprise

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
Cellule chargée de l'animation, du suivi et de l'appui à la négociation collective - Pôle Travail
Cité Administrative, 38 Cours Clémenceau 76100 Rouen

Courriel : DDETS-accord-entreprise@seine-maritime.gouv.fr

Le sexisme n'a pas sa place au travail

Pour **3 femmes sur 4** les attitudes et décisions sexistes au travail sont toujours une réalité.

(Baromètre #StOpE 2025)

**ARRÊTE DE
T'EXCITER
RETOURNE
PLUTÔT BOSSER !**

**LA JUSTICE AGGRAVE LES
CONDAMNATIONS**



**DDETS de la
Seine-Maritime**

Juillet 2026

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Sexisme : toute expression et tout comportement qui méprisent, dévalorisent et discriminent les femmes et ceux dont l'orientation sexuelle est "différente" de celle de leur auteur.

Pour les juges, le **sexisme** est considéré comme un **élément aggravant** d'une autre infraction, et justifie que l'on **augmente** la peine prononcée. Ces propos et comportements déviants et dégradants reflètent une **banalisation des violences** à l'égard des femmes, et ne sont pas excusables.

La DDETS de la Seine-Maritime a répertorié **60 jugements** rendus en France depuis 10 ans, c'est-à-dire depuis que le mot "sexisme" est entré dans le code du travail (article L1142-2-1). Extraits choisis :

Auteur des faits : sous-officier de sapeurs-pompiers

Excuse invoquée : "le milieu rude et peu diplomate dans lequel on évolue a pour conséquence que les moqueries sont choses communes"



6 mois d'emprisonnement pour harcèlement moral

Pas la peine de demander une formation ce sera non, ta place n'est pas ici. T'as vu ton gros cul ?

Cour de Cassation - 2012

Auteur des faits : chef de cabinet d'un parlementaire

Excuse invoquée : "ces propos ne sont pas graves et de toute façon sont déformés ou mensongers"



Nullité du licenciement pour insuffisance professionnelle de la victime et 19000€ de dommages et intérêts

Ton ongle s'est cassé ? C'est à force de branler des mecs et de te faire gicler sur les mains !

Cour d'appel de Lyon- 2023

Auteur des faits : directeur d'une start-up

Excuse invoquée : "la salariée était partie prenante à l'ambiance grivoise généralisée dans l'entreprise"



10000€ d'amende pour harcèlement sexuel

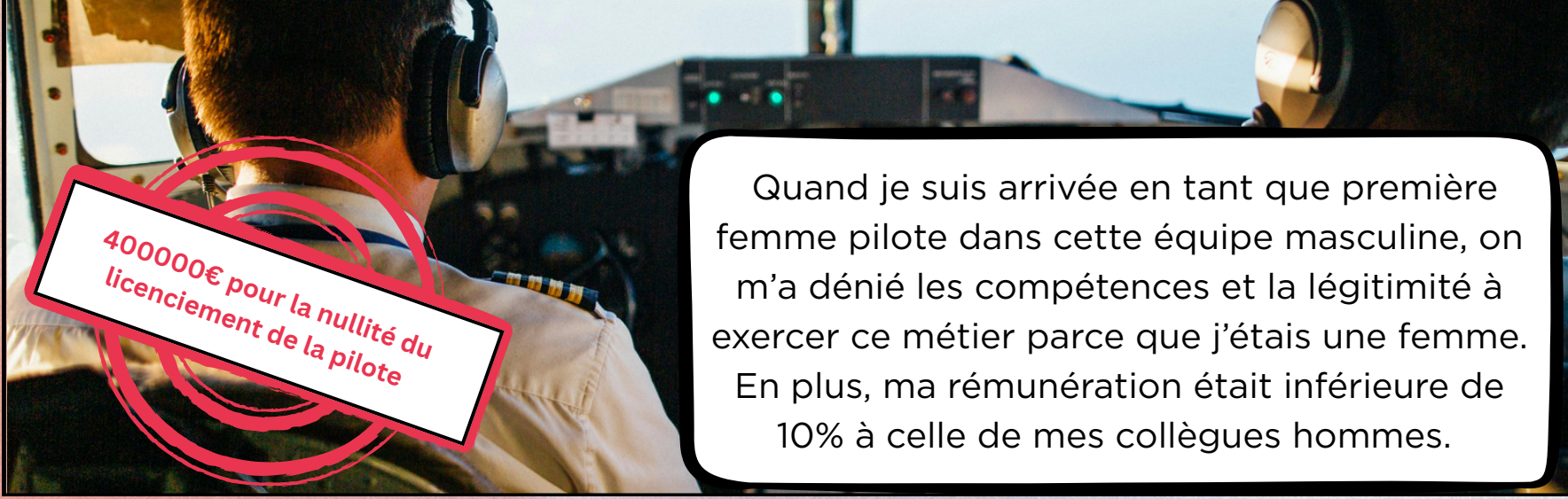
Envoi d'un sextoy au domicile de la mère d'une salariée avec un montage la montrant dans une position sexualisée.

Affichage d'un tableau "baise" dans l'open space où les salariés devaient renseigner la fréquence de leurs rapports sexuels.

Tribunal correctionnel de Paris - 2021

Auteur des faits : commandant de bord

Excuse invoquée : "mes propos ont été mal interprétés, c'était de l'humour"



400000€ pour la nullité du licenciement de la pilote

Quand je suis arrivée en tant que première femme pilote dans cette équipe masculine, on m'a dénié les compétences et la légitimité à exercer ce métier parce que j'étais une femme. En plus, ma rémunération était inférieure de 10% à celle de mes collègues hommes.

Cour d'appel de Riom - 2020

AU-DELÀ DE L'INTERDICTION, ON PARLE DE RESPECT ET D'ÉGALITÉ !